

être renouvelés et réparés dans toutes les parties du Canada. Il fut décidé que le gouvernement procéderait lui-même à cette fabrication, d'autant plus que c'était un moyen de fournir une occupation rémunératrice à un certain nombre d'amputés. La première manufacture gouvernementale de membres artificiels fut ouverte dans un local temporaire, 47, rue Buchanan, à Toronto; la fabrication se développa si rapidement que le ministère possède aujourd'hui la plus vaste et la plus moderne manufacture de ce genre existant au Canada; des succursales, ou plutôt des dépôts d'ajustage, sont établis dans toutes les villes importantes du Canada. Une section expérimentale travaille constamment, soit à créer des appareils d'un genre nouveau, soit à améliorer ceux existant déjà. Le ministère fabrique également des appareils chirurgicaux tels que, éclisses ou attelles, bretelles, ceintures, corsets, chaussures orthopédiques, lunettes, etc. Depuis le commencement des travaux en 1916, 89,397 appareils de toutes sortes, ont été fournis dont 37,135 durant l'exercice budgétaire terminé le 31 mars 1921; dans ce dernier nombre figuraient 15,152 réparations.

TRAITEMENT DENTAIRE DES DÉMOBILISÉS.

Le service dentaire du département fut établi non pas pour soigner les dents de tous les soldats démobilisés, mais seulement comme corollaire du service médical. Ceux qui ont droit au traitement dentaire accordé par le département sont: (1) Les hommes fréquentant les écoles de rééducation. Ceux-ci ne reçoivent ce traitement que lorsque le directeur médical de l'unité décide que leur état physique s'en trouvera amélioré. (2) Les militaires démobilisés ayant souffert de blessures affectant leurs dents ou leur mâchoire. Cette catégorie comprend également les hommes souffrant d'une rechute d'infection buccale contractée au service. Ces hommes sont placés dans la même position que ceux souffrant de toute autre infirmité physique contractée à la guerre; ils reçoivent solde entière et allocations ou bien ils se présentent périodiquement aux cliniques pour y subir leur traitement et alors, on leur verse un supplément de pension pour les indemniser du temps que ces visites leur font perdre. (3) Les militaires démobilisés ayant reçu l'ordre, par la Commission des Pensions, de suivre un traitement dentaire en vue d'améliorer leur état physique.

Entre le premier janvier 1920 et le 31 mars 1921, 207,308 opérations ont été faites dans les cliniques du département; de plus, 754 hommes ont été traités par des dentistes autres que ceux du ministère. On a reconnu que l'installation de cliniques dentaires dans les hôpitaux du ministère a fréquemment amené une amélioration sensible de l'état des malades, tout spécialement dans les sanatoria pour tuberculeux; il est arrivé plusieurs fois qu'une maladie de poitrine se trouva entièrement guérie après qu'on eut découvert et soigné une maladie des dents ou de la mâchoire. La section dentaire eut également à traiter un certain nombre de blessures au visage nécessitant le greffage des os ou bien des prothèses compliquées.